

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

---

À une séance extra-ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, jeudi le quatorzième jour de septembre deux-mille-dix-sept, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Les élus présents sur le territoire de la Municipalité étant tous là, la réunion a donc lieu.  
Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.  
Mme la conseillère, Diane Rancourt.  
M. le conseiller Hugues Arguin étant à l'extérieur de la Municipalité est absent.  
Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés. Étant aussi à l'extérieur est absente.

M. Claude Goulet, conseiller agit à titre de secrétaire pour cette réunion.

Rés. 17-117

**ACQUISITION DE TERRAIN : LOT 4 023 151 PROPRIÉTÉ DE YVON GIROUX**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Francis Bélanger

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la Municipalité se porte acquéreur de la propriété du lot 4 023 151 appartenant à M. Yvon Giroux. Propriété sise en zone industrielle. Le montant de la transaction s'élève à 70 000\$ et sera payé à même le surplus accumulé de la Municipalité.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'acte d'achat au nom de la Municipalité de Courcelles.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_,maire

\_\_\_\_\_,dir.gén.

---

Prise de notes le soir de la réunion  
Claude Goulet, conseiller